

Séance plénière du **12 décembre 2023**,

L'an deux mille vingt-trois, le **douze** du mois de décembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 06 décembre 2023 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle du Belvédère – Palais de Loire à Cosne sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS – M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJILAT – Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE – Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : M. Yves RAVET - Mme GUILLAUME Florence - M. Jean-Claude GILLONNIER - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN  
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON  
M. Jean FOUNIER remplacé par M. André SZYMANSKI

**Membres ayant donné pouvoir** : M. Alain DEDISSE à M. Patrick PONSONNAILLE  
M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD  
M. Robert CHOLLET à Mme Nathalie LIEBARD  
M. Michel RENAUD à M. Yannis BONNET

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Nathalie LIEBARD** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

## RESO Nièvre – Modification des statuts

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1412-3, L 1431-1 à L 1431-9, R.1412-4, R.1431-1 à R.1431-21, dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et du décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du CGCT ;

Lors de la séance du Conseil d'Administration de RESO le 27 juin 2023, l'ensemble des membres présents à approuvé à l'unanimité les modifications statutaires suivantes :

- L'adhésion de la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne,
- Le retrait des communes de Clamecy et Varzy.

La Communauté de Communes Cœur de Loire faisant partie des organes décisionnaires des collectivités adhérentes,

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les statuts de RESO Nièvre, tels que modifiés et annexés ci-après, intégrant l'adhésion de la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne, ainsi que le retrait des communes de Clamecy et Varzy.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 45  
Pouvoirs : 4  
Votants : 49  
Pour : 49  
Abstention : 0  
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme  
Sylvain COINTAT, Président



Mme Nathalie LIEBARD, secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 20/12/2023  
Reçu en préfecture le 20/12/2023  
Publié le 20/12/2023  
ID : 058-200067916-20231212-2023\_12\_12\_16-DE

S<sup>2</sup>LO